

2 Vivre
et laisser vivre

3 Ce qui suit
le devoir civique

4 Après l'armée,
le service civil

6 Culture ouverte
de la discussion

Conférence de presse sur la révision de la LSC

CIVIVA et des organisations alliées ont tenu une conférence de presse au sujet des adaptations de la Loi sur le service civil prévues pour restreindre le passage de l'armée au service civil.



La conférence de presse commune a suscité un grand intérêt des médias (photo: CIVIVA).

CIVIVA, männer.ch, le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ) et l'association Konkret ainsi que deux soldats devenus civilistes ont pris part le 9 juillet à une conférence de presse commune à Berne. Il s'agissait de prendre position sur les nouvelles mesures mises en consultation par le Conseil fédéral pour restreindre l'accès au service civil pour les soldats. Aujourd'hui, les civilistes sont déjà discriminés, ce qui – selon l'avis du Conseil fédéral – devrait encore s'accroître. Ainsi, à l'avenir, au minimum 150 jours de service civil devraient être accomplis, indépendamment du nombre de jours de service militaire restant. De cette façon, à chaque CR accompli, il deviendrait plus « cher » de passer de l'armée au

service civil – et les civilistes seraient plus longtemps absents de la vie professionnelle.

La vue des établissements d'affectation
« Le CSAJ dépend des civilistes », a affirmé Andreas Tschöpe, son secrétaire général. Beaucoup d'autres établissements d'affectation sont dans la même situation. La révision prévue les met en difficulté et dévalorise le service civil. Le Conseil fédéral estime simplement « [qu'il] convient toutefois d'accepter cet inconvénient eu égard à l'intérêt public prépondérant que constitue la garantie des effectifs de l'armée ». Cependant, comme on le sait bien, la société a évolué. Il est dès lors hasardeux de vouloir donner autant de poids aux effectifs de l'armée.

Si la société a évolué, on ne peut pas en dire autant des normes de masculinité sur lesquelles l'armée se base. Aujourd'hui, beaucoup d'hommes veulent accomplir un service à la collectivité qui soit pacifique (et l'accomplir jusqu'à la fin, ce qui est rare dans l'armée). Comme l'a dit Xavier Bengoa, un des civilistes présents à la conférence : « J'ai dû me dépasser, y investir mon énergie mais aussi mon cœur, ce qui est selon moi le plus bel engagement qu'un individu puisse témoigner à l'égard de ses concitoyens. »

Ces témoignages montrent qu'au-delà des débats politiques des gens sont directement touchés par ces modifications de loi : ceux qui exécutent les affectations, bien sûr, mais également ceux qui en bénéficient. Ce message a été relayé par 26 médias différents, dans toutes les régions du pays, montrant ainsi que ce sujet suscite des réactions et une discussion. Ce travail médiatique sensibilise le public au danger que représente cette révision et est donc la première pierre d'une future campagne référendaire.

Cependant, nous pouvons déjà agir avant même un possible référendum et montrer dès aujourd'hui une opposition forte. A ce titre, il convient de rappeler que les procédures de consultation ne s'adressent pas seulement aux partis et aux grandes associations. Cet instrument démocratique s'adresse également à tout un chacun, simple citoyen, qui peut par ce biais participer activement à façonner nos lois avant même que ces dernières ne parviennent au Parlement. Il est donc essentiel d'inciter chacune et chacun de nos membres à déposer une prise de position et à montrer un refus net de voir la société être privée de cette forme d'engagement.

Florian Schweri, responsable Romand de CIVIVA

Editorial

Qu'est-ce qui a été fait ?



Rosmarie Quadranti,
comité de CIVIVA.

L'expression « vivre et laisser vivre » est interprétée de nombreuses manières. En relation avec le dénigrement du service civil elle gagne une nouvelle signification.

« Vivre et laisser

vivre » encourage à la tolérance et revendique de pouvoir exister côte à côte pacifiquement. Cela est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Être à côté de l'autre et parfois avec lui – selon les situations.

L'armée, la protection civile et le service civil ont des tâches importantes à accomplir. Les trois sont certes différents mais nécessaires. Il n'est pas acceptable que l'un tente de discriminer l'autre. L'armée pense avoir identifié un problème. OK, si l'on est sûr que l'on a un problème, il faut en rechercher les raisons. *Cela a-t-il été fait ?* S'il y a effectivement un problème, le deuxième pas est de rechercher des solutions. *Cela a-t-il été fait ?* Ensuite, il faut peser les avantages et les inconvénients des solutions envisagées. Pour cela il faut regarder

plus loin que le bout de son nez. *Cela a-t-il été fait ?* Ensuite, les possibilités doivent être triées : lesquelles s'imposent, lesquelles moins, lesquelles pas du tout ? *Cela a-t-il été fait ?* Après toutes ces étapes, la solution peut être appliquée – avec un contrôle de son effet.

Je ne sais pas lesquelles de ces étapes ont été effectivement faites par les détracteurs du service civil. Ce qui n'a en revanche visiblement pas été fait : regarder plus loin que le bout de son nez. Il n'y a pas eu d'examen étendu des solutions envisagées. Sinon il serait apparu que cela porte atteinte au service civil et affaiblit une institution sociale importante. L'armée veut régler des problèmes qui lui sont propres aux dépens du service civil. La société appréciera-t-elle cela ? Je ne pense pas, car les effets négatifs sur le service civil et sur les possibilités d'affections sont trop évidents.

En ce sens, il est vraiment dommage que l'expression « vivre et laisser vivre » ne soit pas mise en pratique. Dommage également qu'un des acteurs n'ait pas encore reconnu que le service civil est aussi nécessaire, en plus de la protection civile, et que ses tâches ne diminueront certainement pas.

Contact

Genève: CIVIVA Fédération service civil suisse, 1200 Genève, www.civiva.ch

Bellinzona: Centro per la nonviolenza della Svizzera italiana (CNSI), Vicolo Von Mentlen 1, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77; www.nonviolenza.ch, Mail: info@nonviolenza.ch

Zurich: détails sous www.civiva.ch.

La Chaux-de-Fonds: Consultations (en français et en italien) chez Stefano (stefano.giamboni@civiva.ch)

Bâle: Consultations chez Bruno (061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de septembre 2018; 32. édition; paraît 4 fois par an

Abonnement annuel Fr. 25.– Pour les membres de CIVIVA l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo»

Editeur: CIVIVA, fédération suisse du service civil, 8000 Zurich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Piet Dörflinger, Nicola Goepfert, Florian Schweri, Gregor Szyndler, Alois Vontobel

Traduction: Florian Schweri

Collaborations: Christophe Barbey, Xavier Bengoa, Andreas Mörker, Katrin Werner.

Tirage: 1600 ex.

Impression: Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat.

Interne

Dans cette édition (p. 3, version allemande) du Monde Civil, vous trouverez un flyer de CIVIVA. Nous nous réjouissons que vous le transmettiez à des civilistes, à de futurs civilistes ou à toute autre personne intéressée par le service civil.

Devenez membre!

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenus en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: www.civiva.ch

Contact: CIVIVA, Fédération service civil suisse, 1200 Genève, Mail: secretariat@civiva.ch

Twitter: [@servicecivilCH](https://twitter.com/servicecivilCH)

Compte pour les dons: CCP 85-594763-0



Ce qui suit le devoir civique

En Allemagne, alors que le service militaire obligatoire a été suspendu, un service volontaire fédéral a été introduit. Conclusion après 7 ans : 30 pourcent ne terminent pas leur service. Une analyse critique de *Kathrin Werner*.

Ce qui semblait impensable pendant des années en République fédérale d'Allemagne a été décidé en 2011 presque en procédure d'urgence – le service militaire obligatoire pour les jeunes hommes dès 18 ans a été suspendu le 1er juillet. Tandis que la fin provisoire du service militaire a provoqué la joie de nombreux jeunes hommes, l'État a été confronté à de grands défis puisque, avec la suspension du service militaire, il a aussi été mis fin au service civil obligatoire pour les objecteurs de conscience. Auparavant, environ 62'000 civilistes travaillaient chaque année dans le domaine social ou écologique, par exemple dans des hôpitaux ou des établissements de soins.

Dans le but de renforcer le service volontaire et de compenser la perte du service civil, le Service volontaire fédéral (SVF) a été mis sur pied le 1er juillet 2011. Pour cela, des conditions ont été instaurées pour motiver les gens à s'engager bénévolement dans le domaine social ou écologique, quels que soient leur sexe, leur âge ou leur niveau de formation. En outre, les domaines d'action ont été étendus aux domaines de la culture, du sport, de la migration et de la formation. Le SVF peut également être considéré comme une offre de formation pour ses participants car ce service doit être conçu dans la tradition d'une éducation tout au long de la vie.

Quitter le service prématurément

Comme pour le service civil, le principe de neutralité sur le marché du travail est applicable. Les bénévoles ne peuvent donc exercer que des tâches complémentaires mais pas remplacer des travailleurs titulaires. Comme il s'agit d'un service bénévole, aucun salaire n'est versé mais uniquement un argent de poche de 390 Euros par mois. Par ailleurs, les frais d'assurances sociales, de logement et de nourriture sont pris en charge.

En principe, toute personne ayant terminé sa scolarité obligatoire peut s'engager – il n'y a pas comme pour d'autres services bénévoles une limite d'âge supérieure. La durée de service est de 6 à 18 mois. Les développements actuels montrent que le Service volontaire fédéral ne satisfait pas à ses propres exigences. Une question du groupe parlementaire DIE LINKE. au gouvernement a montré



Mis sur pied le 1er juillet 2011: le Service volontaire fédéral (Photo: M.A.D.).

que, depuis son introduction en 2011 et jusqu'au premier trimestre 2018, plus de 300'000 personnes se sont engagées dans un Service volontaire fédéral. Cependant, 30 % des bénévoles ont également terminé leur service prématurément. Les raisons de ces arrêts sont toujours individuelles, par exemple certains ont trouvé entre-temps une place de formation ou d'étude. Cependant, si près d'un tiers des bénévoles termine son service prématurément, c'est que d'autres causes doivent être cherchées. Certaines des raisons invoquées sont les mauvaises conditions de travail et le manque de soutien pédagogique. La qualité du service, les conditions de travail et les programmes de formation doivent donc être reconsidérés. Il est également problématique que de nombreux bénévoles entre 27 et 65 ans, en particulier en Allemagne de l'Est, se servent manifestement du service parce qu'ils y voient une alternative au chômage qui les touche. La frontière entre le bénévolat et l'emploi d'appoint semble ici floue. Cette motivation financière remet en question le caractère bénévole du service et en fait donc plutôt une mesure de politique du marché du travail – le SVF n'a cependant pas été créé pour combler les lacunes d'une politique inopportune en la matière.

Le gouvernement fédéral n'a pas été en mesure de fournir des chiffres sur les infractions potentielles contre le principe de neutralité avec le marché du travail. Il existe donc un risque que des places de travail régulières soient remplacées par des

bénévoles, ce qui serait contraire aux conditions spécialement formulées à ce sujet. Un organe indépendant chargé de traiter les plaintes et de contrôler la neutralité avec le marché du travail est donc nécessaire.

Culture du bénévolat

Une culture prononcée du bénévolat est une composante élémentaire de toute démocratie. Elle ne peut cependant pas se substituer à l'État, qui, en raison d'une politique d'austérité néolibérale, s'est retiré de plus en plus du domaine social et a délégué ses tâches aux citoyennes et citoyens qui s'engagent bénévolement. Les pénuries dans le système de formation, le domaine des soins et le manque d'infrastructures sociales ne peuvent pas être seulement compensés par le Service volontaire fédéral. Le potentiel de ce service pour la société ne peut être pleinement exploité que si une assurance de qualité et une évaluation permanente sont assurées, cela en coopération avec des associations, des institutions et des participants.

À propos de l'autrice



Kathrin Werner est politicienne dans le parti Die Linke. Elle est depuis 2009 députée au Bundestag (Foto: zVg).

Après l'armée, le service civil

Après avoir essayé l'armée, **Andreas Mörker** et **Xavier Bengoa** ont changé de voie et sont devenus civilistes. Voici pourquoi.



Andreas Mörker, ancien soldat et civiliste.

«L'argument selon lequel il serait beaucoup plus simple ou agréable de faire du service civil n'est selon moi pas valable.»

«Je suis un soldat sanitaire et conducteur C1 qui a fait son ER au Tessin. Mon objectif était de devenir médecin officier car cela pouvait être un avantage comme future médecin. J'ai donc accompli l'école de candidats et ensuite l'école d'officier pour exécuter le premier CR en tant que chef de section avant de passer au Med Of Pool. Malheureusement, la carrière médicale n'a rien donné et je suis resté chef de section. Mes expériences dans l'armée ne sont pas globalement négatives. La raison pour laquelle je suis passé au service civil après 4 CR était l'organisation chaotique de ces derniers et l'absurdité partielle des tâches à accomplir. « C'est comme ça parce que c'est comme ça » est malheureusement encore souvent le crédo. Comme chef de section, j'avais pendant 4 semaines par an chaque fois de l'énerverment et de la frustration en raison de l'incompétence des officiers de carrière et de la charge de travail inutile des cadres de milice. Un tragique accident, qui est selon moi basé sur des erreurs de gestion, a été décisif dans ma décision de passer au service civil !

L'argument selon lequel il serait beaucoup plus simple ou agréable de faire du service civil n'est selon moi pas valable. Après un jour de travail dans le domaine de la pro-

tection de la nature, je suis au moins aussi fatigué que si j'avais transporté toute la journée un fusil et mon paquetage, simplement parce que cela est utile et fait partie de la formation, ou après une marche. Tout le temps perdu comme soldat durant un CR est beaucoup plus agréable et inutile que de travailler le bois sur un versant. Et comme civiliste j'ai eu un effet sur la société !

La collégialité et la diversité se retrouvent aussi dans le service civil, tout comme la camaraderie souvent décrite de façon romantique. Pour moi, les avantages du service civil l'emportent car j'ai une liberté de planification et que je peux façonner mes affectations en fonction de mes intérêts. Le service civil n'a jamais été en conflit avec mes études ce qui a rendu les choses beaucoup plus simples.

Le Conseil fédéral ne doit pas réfléchir à la façon de rendre le service civil moins attractif mais à celle de rendre l'armée plus attractive.»



Xavier Bengoa, ancien soldat et civiliste.

«J'ai choisi d'anticiper mon école de recrue avec le souhait de passer outre mes a priori pour me faire une idée objective du service militaire.»

«Adolescent, je n'ai jamais été acquis à la cause militaire, ne comprenant pas le sens de cette armée dont le fonctionnement et la mission me semblaient désuets.

J'étais cependant bien conscient de mon devoir civique et au printemps 2001, j'ai

donc choisi d'anticiper mon école de recrue avec le souhait de passer outre mes a priori pour me faire une idée objective du service militaire. Le jour de mes 18 ans, je me rendais donc à Berne pour porter l'uniforme des troupes de soutien, au sein d'une compagnie bilingue basée à Alterswil (FR).

J'y ai rencontré des personnes de tous horizons sociaux, politiques et linguistiques, appris à vivre en communauté et à dépasser mes limites physiques. J'y ai aussi découvert un mépris généralisé à l'égard des plus faibles, une quête obsessionnelle du pouvoir hiérarchique et surtout un rejet absolu de tout esprit critique. L'introspection et le dialogue n'y avaient pas leur place.

Avec le temps, je me suis senti dépossédé de mes valeurs et de ma personnalité, poussé par l'impératif de me fondre dans un moule qui ne me correspondait pas, afin de garder la tête hors de l'eau.

La pression que mes supérieurs hiérarchiques ont exercée pour me faire grader a achevé de me convaincre que cette armée-là n'était pas faite pour moi. C'est donc en connaissance de cause que j'ai décidé, après mon école de recrue, d'objecter et de faire une demande d'admission au service civil, ne souhaitant pas déroger à mes obligations. Cette décision s'est avérée être une étape clé dans ma vie.

J'ai trouvé dans mon service civil un sens de l'engagement et de la solidarité que je ne soupçonnais pas, en étant confronté là encore à un monde qui m'étais inconnu – le monde du handicap – mais cette fois en m'y sentant écouté, reconnu et fondamentalement utile. J'ai dû là aussi me dépasser, y investir mon énergie mais aussi mon cœur, ce qui est selon moi le plus bel engagement qu'un individu puisse témoigner à l'égard de ses concitoyens.

Je ne peux rester de marbre en apprenant que le législateur envisage de durcir l'accès au service civil pour les hommes et femmes ayant fait leur école de recrue. Je vois là une méprise des enjeux et des motivations qui poussent de nombreux jeunes à changer de voie après avoir expérimenté le service militaire. Je souhaite que mon témoignage résonne et qu'il trouve écho auprès de ceux qui n'ont pas eu la chance, ou l'opportunité, de servir au civil.

Brèves

La vue des établissements d'affectation Office religieux politique

CIVIVA a conduit un sondage auprès des établissements d'affectation pour connaître leur opinion concernant des améliorations du service civil. Il a été suggéré de définir plus de domaines dans lesquels des affectations longues seraient possibles. La conservation des biens culturels devrait devenir un programme prioritaire. Certains ont regretté que les adaptations des programmes prioritaires conduisent à des restrictions qui rendent plus compliqué pour les établissements l'engagement sur de longues périodes de civilistes avec de grandes connaissances techniques. D'autres se sont plaints des difficultés à faire reconnaître auprès de l'administration du service civil les jours de pont observés dans l'établissement. L'augmentation des obligations en matière de documentation a été critiquée, en particulier pour les affectations courtes (i.e. les dernières affectations). Les conventions d'affectation devraient pouvoir être conclues de manière électronique et l'accès au système pourrait être simplifié. Un établissement a regretté le fait que trois cours de formation doivent être accomplis, ce qui pourrait décourager certains établissements à engager des civilistes.

Le vendredi 13 juillet, a eu lieu à la Wasserkirche de Zurich un office religieux politique sur le thème « Service civil – un acquis précieux de nouveau sous pression ».

Gregor Szyndler y a participé en tant que rédacteur en chef du « Monde Civil » et y a parlé de l'ancien examen de conscience, des possibilités d'affectations de civilistes et des attaques actuelles contre le service civil.

L'évocation d'un possible référendum futur a conduit à des questions telles que « Où puis-je signer ? ». Les personnes présentes étaient d'accord sur le refus net des attaques contre le service civil. Beaucoup se sont informés sur les possibilités d'agir dans le cadre de la consultation en cours. Le travail de CIVIVA a suscité beaucoup d'intérêt.

Les offices religieux politiques sont organisés depuis 1990 – les organisatrices et organisateurs veulent rendre perceptible le fait que leur foi a aussi une pertinence sociale. L'accompagnement musical de la soirée était assuré par le contrebassiste Daniel Studer. (red)

La situation en Corée du Sud

Le tribunal constitutionnel de Corée du Sud a jugé que le manque d'alternative pour les objecteurs de conscience n'était pas conforme à la constitution.

Dans ce pays qui vit coupé en deux et sans traité de paix, cet arrêt est vu comme l'expression d'un changement d'attitude vis-à-vis des objecteurs de conscience.

6 juges sur 9 ont considéré certaines parties du « Military Service Act » comme non-conforme à la constitution, car aucune alternative n'est prévue pour les objecteurs.

Dans des arrêts précédents, le tribunal avait au contraire considéré la condamnation des objecteurs de conscience comme étant conforme à la constitution.

Selon cet arrêt, le nombre d'objecteurs de conscience n'est pas suffisamment important pour expliquer la diminution des ressources militaires.

D'ici au 31.12.19, une alternative au service militaire doit être introduite. Plus d'infos : english.hani.co.kr et english.ccourt.go.kr, mot-clé «military act». (red)

Nouvelles de l'organe d'exécution du service civil (ZIVI)**Révision de la loi sur le service civil : pragmatisme et hauteur de vues**

Comment les sept mesures ont-elles été sélectionnées ? Pourquoi est-il important de faire preuve de pragmatisme et d'une certaine hauteur de vues dans le travail sur ce projet ? Réflexions relatives à la révision de la loi sur le service civil (LSC), actuellement en discussion.

Le Conseil fédéral considère trois tendances comme étant problématiques : premièrement, le nombre élevé des admissions, qui n'a cessé de croître depuis 2011, deuxièmement, l'augmentation du nombre des admissions après la fin de l'école de recrues et, troisièmement, le nombre des départs de cadres et de spécialistes qualifiés de l'armée. Le Conseil fédéral a sélectionné sept mesures visant à contrer ces trois phénomènes. La consultation relative à ces propositions court jusqu'au 11 octobre. Les mesures s'appuient sur un principe que le législateur applique depuis toujours et sur lequel il convient de remettre l'accent : le service civil est un service de remplacement pour les personnes astreintes au service militaire qui font face à un conflit de conscience. Il n'existe pas de libre choix entre service militaire et service civil.¹ Contrairement à l'armée ou à la protection civile, le service civil n'a pas d'effectif défini et n'est pas non plus une organisation de premier recours se devant d'accomplir pleinement sa mission à tout moment.

Des mesures pragmatiques

Chacune des mesures proposées maintient pleinement le droit d'effectuer un service civil, service qui doit, comme par le passé, permettre de résoudre le problème de l'objection de conscience. Cette prestation ne doit pas être mise en danger par des mesures excessives. Le durcissement des conditions suivant le moment de l'admission au service civil est voulu. Il est licite (la personne astreinte est dans un rapport de droit particulier) et admissible du point de vue des principes d'égalité, de proportionnalité et d'équivalence entre le service militaire et le service civil.

Le besoin que la société peut avoir de bénéficier de prestations du service civil ne constitue pas un critère pour la décision d'admission. Le nombre de civilistes avec lesquels le service civil accomplit son but et ses objectifs résulte du nombre de requérants qui remplissent les critères d'admission (avoir un conflit de conscience et être disposé à effectuer un service au sens de la loi).



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Vollzugsstelle für den Zivildienst ZIVI
Organe d'exécution du service civil ZIVI
Organo d'esecuzione del servizio civile ZIVI

La question des besoins vient au second plan, même si elle est légitime.

Une certaine hauteur de vues

Les propositions visant à réduire le nombre des admissions ne doivent pas conduire à perdre la vue d'ensemble. Même si ce nombre diminue, des questions importantes concernant les exigences et les prestations du système de l'obligation de servir à long terme resteront en suspens. Le 28 juin 2017, le Conseil fédéral a décidé qu'il fallait réaliser d'ici fin 2020 une analyse de la situation du renouvellement de l'armée et de la protection civile et de la façon d'assurer les besoins du recrutement à moyen et long terme. Faire preuve de hauteur de vues, c'est non seulement mettre en œuvre rapidement la révision partielle de la LSC, mais encore poursuivre la réflexion sur l'avenir d'un nouveau système d'obligation de servir.

¹ Une enquête Telebus de 2015 a révélé que 60 % des 500 hommes suisses interrogés croyaient qu'une personne astreinte au service pouvait librement choisir entre le service militaire et le service civil.

Carte Blanche

Révision de la LSC

Christophe Barbey analyse le projet mis en consultation.

Invoquant un danger pour les effectifs de l'armée (les chiffres sont contestables), le Conseil Fédéral met en consultation 7 mesures pour réduire les admissions au service civil.

(1) La première mesure serait, pour toute personne ayant moins de 100 jours d'armée à faire, soit dès le 2ème cours de répétition, d'avoir à effectuer 150 jours de service civil. C'est contraire au droit à l'objection de conscience, au libre exercice de ce droit et au droit international qui précise que le service de remplacement ne doit pas excéder le double du service remplacé. Avec un seul cours de répétition à faire, il faudrait faire 7 fois plus de service civil que le nombre de jours d'armée restant. (2) Pour les demandes de service civil faite après l'école de recrue, il y aurait un délai d'attente de 12 mois pour l'admission au service civil, l'armée restant obligatoire durant le délai. Cette mesure serait contraire à la constitution : un « service de remplacement » doit intervenir rapidement, ce n'est pas un service de remplacement « différé ou reporté ». (3) Pour ceux qui demandent le service civil durant l'école de recrue, l'affectation longue (180 jours) devrait être faite dans l'année qui suit (actuellement 3 ans). Cette mesure aurait des conséquences catastrophiques pour les plans d'études des étudiants et empêcherait la création ou la reprise d'entreprises. (4) Les officiers perdraient le facteur de 1.1 pour passer à 1.5. La mesure est punitive : ils sont forcés à grader, ont déjà beaucoup servi, souvent plus que les civilistes et ils devront faire encore plus. (5) Les médecins ne pourraient pas faire le service civil comme médecin. La mesure est discriminatoire contre cette profession. Elle attaque le service de santé publique. (6) Les soldats n'ayant que des tirs obligatoires à faire n'auraient plus droit à un conflit de conscience. La mesure est exagérée et contraire au droit à l'objection. (7) Le projet prévoit que les civilistes seraient tenus de faire une période de service par année. La mesure existe déjà, elle passe de l'ordonnance à la loi.

Le projet mis en consultation est disponible sur www.admin.ch. Nous vous encourageons à y répondre massivement et vous y aidons volontiers: délai au 11 octobre.

Christophe Barbey, juriste à la permanence romande pour le service civil et les problèmes militaires.

Rechercher des solutions

Le débat autour du service civil est à bien des égards hors de contrôle. Un essai critique d'Alois Vontobel.

Il me semble que la discussion sur le thème du service civil devient plus difficile – pour moi personnellement puisque, en raison de la différence d'âge, j'ai perdu le lien avec les civilistes qui sont aujourd'hui actifs, mais aussi comme débat au sein de la société. Celui-ci a lieu sur un ton toujours plus acéré. Les prises de parole rapides et fortes, mais également imprécises et parfois même fausses empêchent, en attirant l'attention sur elles, la tenue d'une discussion plus objective, dans laquelle les nuances auraient aussi leur place. En politisant totalement ce sujet aussi controversé et complexe aujourd'hui qu'hier, nous, en tant que société, nous satisfaisons d'avis simples au lieu d'arguments fondés, de déclarations moralisatrices et dénigrantes au lieu de suggestions critiques et constructives.

En ces temps de grands changements technologiques et d'individualisme prononcé, le thème du service civil pourrait gagner en importance si nous en étudions et apprécions les effets sur la cohésion sociale. Les parlementaires de toutes les couleurs politiques préfèrent proposer constamment de nouvelles idées par des motions, des interpellations etc. Souvent cela n'est que cosmétique, mais parfois il s'agit aussi de modifications substantielles et contestables des bases légales existantes pour aller dans le sens voulu par ces politiciens. «Le Monde Civil» a détaillé et commenté les propositions, et je ne vais donc pas revenir dessus. Dans cette ambiance déjà chaude, le Conseil fédéral a finalement décidé de proposer une modification de loi pour, selon ses propres déclarations, assurer les effectifs de l'armée. Le gouvernement n'est apparemment plus, comme il l'était pourtant par le passé, guidé par la conviction que le service civil ne menace pas lesdits effectifs. Il semble au contraire plutôt emporté par le bourrage de crâne négatif et dominant de certains représentants de la majorité bourgeoise aux chambres fédérales. Visiblement, il se lasse de penser de manière autonome. Toute cette évolution me laisse pensif et me déplaît considérablement.

La première chose qui me déplaît est cette idée que d'autres devraient être tenus

pour responsables des problèmes propres à l'armée, indépendamment du fait que ces problèmes puissent être réglés de manière indépendante par celle-ci. Cette tendance se renforce. Concrètement, le projet de révision décrit sept mesures qui s'attaquent à « l'attractivité » du service civil. Dans ce contexte, cette expression, « l'attractivité », est bien sûr utilisée de manière négative et a

été inventée par une politicienne de la sécurité qui s'est toujours efforcée de réinterpréter des notions positives pour les utiliser contre le service civil. A ce sujet, n'oublions pas sa définition

« Toute cette évolution me laisse pensif et me déplaît considérablement. »

tion, fantaisiste mais révélatrice, d'un arrangement « juste » de la durée des services militaire et civil qui signifiait selon elle d'augmenter le facteur de durée de 1,5 à 1,8.

Deuxièmement, ce qui m'a aussi déplu, ce sont les réactions à l'ouverture de la procédure de consultation. Que ce soit les articles pour la plupart indifférenciés et partisans, parus dans de nombreux médias anciennement de qualité mais victimes d'une tabloïdisation rampante. Que ce soit les opinions susmentionnées, claironnées dans des médias soi-disant sociaux, qui débouchent rapidement sur des insultes grossières et des épanchements sans cœur et sans esprit. Ou que ce soit la menace, peut-être trop rapide, d'un référendum par notre association CIVIVA.

Et finalement, je regrette l'absence, parfois également chez moi, de cette capacité à accepter d'autres positions et à ne pas faire passer son propre point de vue pour une vérité universelle. Entretenons une culture ouverte de la discussion, dans laquelle les valeurs telles que la décence, le respect et la libre-pensée vont de soi, et dans laquelle on recherche des solutions plutôt que des nouveaux problèmes !



Alois Vontobel, comité de CIVIVA (Photo: MAD).